

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10/28/2016 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : K&N Synthetic Air Filter Cleaner
Code du produit : 99-0624
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation industrielle

1.3. Fournisseur

K&N Engineering, Inc.
P.O. Box 1329
92502-1329 Riverside, CA - USA
T (800) 858-3333 - F (951) 826-4001

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec (800) 424-9300 / +1 (703) 527-3887 (CCN 632715)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS05

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P321 - Traitement spécifique (voir Étiquetage sur cette étiquette)
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la

: Aucun(e).

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

classification

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, sodium salt	Dodecyloxypoly(ethyleneoxy) ethyl sulfate, sodium salt / Sodium lauryl ether sulfate / Sodium lauryl ether sulphate / Dodecanol, ethoxylated, monoether with sulfuric acid, sodium salt / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecanoxy)-, sodium salt / SODIUM LAURETH SULFATE / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, sodium salt (1:1) / Sodium polyethoxyethyl dodecylsulfate / Sodium laureth sulfate / Sodium dodecylpoly(oxyethylene) sulfate / SODIUM LAURETH-40 SULFATE / Sodium polyoxyethylene lauryl ether sulfate / .alpha.-Sulfo-.omega.-(dodecyloxy)poly(oxyethylene) sodium salt	(n° CAS) 9004-82-4	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2A, H319
Ethylenediaminetetraacetic acid	Acetic acid, (ethylenedinitrilo)tetra- / 3,6-Diazaoctanedioic acid, 3,6-bis(carboxymethyl)- / Edetic acid / EDTA / N,N'-1,2-Ethanediylbis(N-(carboxymethyl)glycine) / Ethylenediamine-N,N,N',N'-tetraacetic acid / Glycine, N,N'-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)- / Versene / Glycine, N,N'-1,2-ethanediylbis(N-(carboxymethyl)- / N,N'-Ethane-1,2-diylbis[N-(carboxymethyl)glycine]	(n° CAS) 60-00-4	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2A, H319

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Appeler immédiatement un médecin. Consulter un médecin si des brûlures se développent. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Brûlures.
- Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Procédés de nettoyage : En cas d'épandage important : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains : Gants de protection résistants aux produits chimiques.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a un risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection contre les dangers thermiques : Pas disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Clear, colorless liquid.

Couleur : Incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 12 - 13

pH solution : Aucune donnée disponible

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Agents oxydants et agents réducteurs.
Matières incompatibles	: Acides. Bases. Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, sodium salt (9004-82-4)

DL50 orale rat	1600 mg/kg
----------------	------------

Ethylenediaminetetraacetic acid (60-00-4)

DL50 orale rat	1700 mg/kg
----------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 12 - 13
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 12 - 13
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Ethylenediaminetetraacetic acid (60-00-4)

CL50 poisson 1	34 - 62 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CL50 poissons 2	44,2 - 76,5 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 1	113 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

12.2. Persistance et dégradabilité

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Persistance et dégradabilité : Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Écologie - sol : Non établi.

12.5. Autres effets néfastes

Effect on the global warming : Non établi.
GWPmix comment : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TMD

UN-No. (TDG) : UN1760
Groupe d'emballage : III - Minor Danger
TMD Classe Primaire de Danger : 8 - Classe 8 - Matières corrosives
Description document de transport : UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, III
Désignation officielle pour le transport (TMD) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

Étiquettes de danger (TMD) : 8 - Matières corrosives



K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TMD Dispositions particulières	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. À titre d'exemple, au Canada, citons la « Loi sur les aliments et drogues ». (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX. SOR/2012-245
Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers	: 5 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

DOT

DOT NA no.	: UN1760
N° ONU (DOT)	: 1760
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Minor Danger
DOT Symbols	: G - Identifies PSN requiring a technical name
Description document de transport	: UN1760 Corrosive liquids, n.o.s., 8, III
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Corrosive liquids, n.o.s.
Sélection du champ "Contient déclaration"	:
Classe (DOT)	: 8 - Class 8 - Corrosive material 49 CFR 173.136
Division (DOT)	: 8
Étiquettes de danger (DOT)	: 8 - Corrosive



Dangereux pour l'environnement	: Non
DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672) T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 154
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 241
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: 5 L

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 : 60 L
CFR 175.75)

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel

DOT Arrimage - Autre information : 40 - Stow "clear of living quarters"

Emergency Response Guide (ERG) Number : 154

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1760

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives

Groupe d'emballage (IMDG) : III - substances presenting low danger

IATA

N° UN (IATA) : 1760

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Corrosive liquid, n.o.s.

Classe (IATA) : 8 - Corrosives

Groupe d'emballage (IATA) : III - Minor Danger

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-omega.-(dodecyloxy)-, sodium salt (9004-82-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Ethylenediaminetetraacetic acid (60-00-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-omega.-(dodecyloxy)-, sodium salt (9004-82-4)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Trisodium citrate dihydrate (6132-04-3)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Ethylenediaminetetraacetic acid (60-00-4)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé sur l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 28/10/2016

K&N Synthetic Air Filter Cleaner

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit